

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 mai 2025 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifrice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Monsieur Richard Tremblay conseiller siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6

Est également présent la directrice générale et greffière-trésorière par intérim ainsi que 12 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 208 282,76 \$
 - Factures payées : 97 156,67 \$;
 - Chèques : no.13062 à no.13079
 - Prélèvements automatiques : no. 3709 à 3727
 - Factures à payer : 39 441.14 \$;
 - Payes : 71 684,95 \$;
- 2.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024
- 2.3 Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Entente relative à la fourniture du personnel technique
- 2.4 Demande à la ministre de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, d'annuler la fin du programme RénoRégion
- 2.5 Report de la date de la séance ordinaire du conseil municipal du mois d'octobre 2025
- 2.6 Adoption du règlement 558-2-ADM-2025 modifiant le règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances de conseil de la municipalité de Déléage, afin d'y intégrer un ajout à l'article 25
- 2.7 Mandat à la firme Cain Lamarre – Dossier # 1414499
- 2.8 Constitution d'un comité de travail dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
- 2.9 Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) – reddition de compte
- 2.10 Mandat à la Firme DHC Avocats – Chemin Noël Charlebois
- 2.11 Nomination au poste de contremaitre – Employé # 32-0044
- 2.12 Groupe DL – Proposition MKI037221 - Centre d'assistance technique (CAT)

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 3.1 Demande d'appui pour changement d'affectation – Matricule # 4732-99-9289
- 3.2 Adoption du second projet – Règlement 354-75 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (h1) dans la zone forestière F-149

3.3 Adoption du 1^{er} projet règlement – Règlement 354-76 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (h2), (h4) et (h8) dans la zone urbaine U-202, et U-207

4 TRANSPORT

4.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) – Réduction de vitesse

4.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) – Resurfacement de la Route 107

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

6.1 Loisir Sport Outaouais – Renouvellement d'adhésion 2025-2026

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-CMD069 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2025-05-CMD070 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2025-05-CMD071 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 208 282,76 \$ et se détaille comme suit ;

Adoption des comptes et des chèques : 208 282,76 \$

- Factures payées : 97 156,67 \$;
- Chèques : no.13062 à no.13079
- Prélèvements automatiques : no. 3709 à 3727
- Factures à payer : 39 441.14 \$;
- Payes : 71 684,95 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD072 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligées à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD073 FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS (FQM) – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE

ATTENDU QUE la FQM a mise en place un service de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux, et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise ;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD074 DEMANDE À LA MINISTRE DE L'HABITATION, MME FRANCE-ÉLAINE DURANCEAU, D'ANNULER LA FIN DU PROGRAMME RÉNORÉGION

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Déléage demande au gouvernement et à la ministre responsable de l'Habitation, Mme France Duranceau, de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme RénoRégion, un programme essentiel qui vient en aide aux citoyen(ne)s et familles parmi les plus démunis dans les régions du Québec;

ATTENDU QUE le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires occupants les moins bien nantis, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence. Depuis 2022, ce sont 47,3 M\$ qui ont été investis dans des toitures qui coulent ou des fenêtres en très mauvais état dans 2 449 projets réalisés partout au Québec, avec une subvention moyenne de 10 903 \$. Ce coût représente une fraction du prix d'un logement neuf et la saine gestion des fonds publics commande la poursuite du programme. Le conseil municipal demande donc au premier ministre et à la ministre responsable de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de transmettre copie de la présente résolution à la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD075 REPORT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS D'OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer la date de la séance ordinaire du conseil prévu le 7 octobre pour devancer la date au 1^{er} octobre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de modifier le calendrier des séances mensuelles 2025 pour changer la date de la séance du mois d'octobre 2025.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD076 ADOPTION DU RÈGLEMENT 558-2-ADM-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 558-ADM-2022 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE, AFIN D'Y INTÉGRER UN AJOUT À L'ARTICLE 25

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Kathy Milone à la séance du 1^{er} avril 2025 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 558-2-ADM-2025 modifiant le règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances de conseil de la municipalité de Déléage, afin d'y intégrer un ajout à l'article 25.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD077 MANDAT À LA FIRME CAIN LAMARRE – DOSSIER # 1414499

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis d'audience;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser le litige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- mandate la firme Cain Lamarre dans le dossier # 1414499 pour entreprendre toutes les procédures requises relativement au dossier ci-haut mentionné.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD078 CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Délégage souhaite entreprendre une démarche d'analyse de réflexion et d'action visant à adapter ses politiques, services et structures aux besoins des personnes âgées;

ATTENDU QUE la démarche MADA vise à favoriser le vieillissement actif en adaptant les environnements de vie afin qu'ils soient inclusifs et accessibles à tous les âges;

ATTENDU QUE la création d'un comité de travail MADA est une étape essentielle à la réussite de cette démarche, en assurant la participation active des personnes âgées, des citoyens, des organismes communautaires et des partenaires locaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que le conseil municipal de la municipalité de Délégage constitue un comité de travail MADA chargé d'accompagner la municipalité dans la réalisation de sa démarche Municipalité amie des aînés ;
- que ce comité soit composé de représentants du conseil municipal, de citoyens, de personnes âgées, ainsi que de représentants des organismes ou partenaires du milieu ;
- que le comité ait pour mandat de :
 - participer à l'analyse du milieu et au diagnostic ;
 - contribuer à l'élaboration du plan d'action MADA
 - favoriser la mobilisation et la consultation de la population

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi aura dans sa composition un minimum de deux (2) personnes âgées engagées dans leur communauté, un minimum d'une (1) personne représentant les familles, ainsi qu'un (1) membre du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi sera composé des citoyennes : Mesdames Claudette Cousineau, Francine Cousineau et Pierrette Gagnon, ainsi que la conseillère Kathy Milone.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD079 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – REDDITION COMPTE

CONSIDÉRANT la finalisation des travaux d'installation du parcours d'exercice réalisé par la firme Tessier Recreo-Parc en mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont conformes au contrat octroyé et aux objectifs initiaux du projet de loisirs;

CONSIDÉRANT le rapport de reddition de compte produit par l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'apport du gouvernement provincial dans le projet via le programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'entériner le rapport de reddition de compte, de confirmer la fin des travaux visés par le projet et de demander le versement de la subvention au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD080 MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS – CHEMIN NOEL CHARLEBOIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire finaliser le dossier du chemin Noel Charlebois;

CONSIDÉRANT QUE la prescription acquisitive est un moyen d'acquérir le droit de propriété ou l'un de ses démembrements, par l'effet de la possession.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- mandate la firme DHC Avocats la possibilité de procéder à la prescription acquisitive.
- La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD081 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAITRE – EMPLOYÉ # 32-0044

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître était toujours vacant;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-CMD032, nommait l'employé # 32-0044 au poste de chef d'équipe;

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 32-0044 a démontré un intérêt à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 32-004 a de l'expérience et les aptitudes requises pour effectuer les tâches demandées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- la nomination de l'employé # 32-0044 à titre de contremaître des travaux publics de la municipalité à compter du 4 mai 2025 ;
- que la semaine de travail est de 40 heures et que le taux horaire soit fixé selon la rémunération de la Politique du personnel cadre en vigueur.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD082 GROUPE DL – PROPOSITION MKI037221 – CENTRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE (CAT)

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le Centre d'assistance technique du Groupe DL Solutions arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la proposition # MKI037221 reçue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'opter pour le plan #2 aux termes et conditions de la proposition MKI037221 au coût de 508,00 \$ (excluant les taxes)
- d'imputer la dépense au poste budgétaire

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD083 DEMANDE D'APPUI POUR UN CHANGEMENT D'AFFECTATION – MATRICULE # 4732-99-9289

ATTENDU la demande de changement d'affectation reçue visant le matricule # 4732-99-9289;

ATTENDU QUE les démarches ont pour but d'apporter une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de remplacer l'affectation rurale prévue actuellement, par l'affectation récréative pour l'entièreté du cadastre 4 557 617;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appui la demande de changement d'affectation pour l'entièreté du cadastre 4 557 617.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD084 ADOPTION DU SECOND PROJET : RÈGLEMENT 354-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 354 CONCERNANT L'AJOUT D'USAGE (h1) DANS LA ZONE FORESTIÈRE F-149

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement 354-75 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (h1) dans la zone forestière F-149, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- adopte le second projet de règlement 354-75 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajouts d'usage (h1) dans la zone forestière F-149.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD085 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 354-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 CONCERNANT L'AJOUT D'USAGE (H2), (H4) et (H8) DANS LA ZONE URBAINE U-202, ET U-207

CONSIDÉRANT le projet de règlement 354-76 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (h2) (h4) et (h8) dans la zone urbaine U-202, U-205 et U-207;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été déposé à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter le 1^{er} projet de règlement 354-76 modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (h2) (h4) et (h8) dans la zone urbaine U-202, U-205 et U-207.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD086 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTQ) – RÉDUCTION DE VITESSE

ATTENDU QUE la vitesse sur le chemin Rivière-Gatineau nord ne convient plus à la circulation du secteur;

ATTENDU QUE la vitesse de cette section de route est différente, soit l'aller est à 70km et le retour à 60km;

ATTENDU QUE pour la sécurité des usagers il serait préférable d'apporter cette modification;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de demander au MTQ de réduire la limite de vitesse sur le chemin Rivière-Gatineau Nord à 60km et d'uniformiser la vitesse sur les deux (2) sens;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD087 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTQ) – RESURFACAGE DE LA ROUTE 107

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-CMD179, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution demandait au MTQ de procéder aux surfacage de la route 107;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec est propriétaire de la Route 107, et que qu'il a procéder à des travaux de surfacage;

CONSIDÉRANT QUE suite audit travaux, la route principale est en très mauvais état et la surface doit être reconstruite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de relancer la demande auprès du MTQ pour qu'il prévoit dans leurs planifications à venir, de refaire l'asphalte à partir du pont de Maniwaki jusqu'à l'intersection de la Route 107 et du chemin Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-CMD088 LOISIR SPORT OUTAOUAIS – RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion pour Loisir Sport Outaouais arrive à échéance ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de renouveler notre adhésion à Loisir Sport Outaouais au coût de 211,55\$ (incluant les taxes);

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 70120 494

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2025-05-CMD089 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES –
2025-2026**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objet principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage prévoit la formation quatre (4) pompier(ère)s pour le programme Pompier 1 et de pompiers 2 pour le programme formation autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée+-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de 4 pompiers et pompières pour l'année 2025-2026 au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2025-05-CMD090 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h26.

ADOPTÉE.

Anne Potvin,
Mairesse

Anne Courville,
Directrice générale par intérim
et greffière-trésorière par intérim